PLAN DIRECTEUR LOCALISÉ

du quartier des Plaines-du-Loup

direction des travaux

service d'urbanisme

lausanne

MÉTAMORPHOSE

TRIBU ARCHITECTURE

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DE LAUSANNE DANS SA SEANCE DU

Le syndic: Le secrétaire:

PLAN SOUMIS A LA CONSULTATION PUBLIQUE

du:

au:

Lausanne, le:

Le syndic: Le secrétaire:

ADOPTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE DANS SA SEANCE DU

La présidente: Le secrétaire:

APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT DANS LA SEANCE DU

l'attestée, Le chancelier :

Dossier	Ilots	Echelle	Date	Arch - Dess
IDAFF 93715	207-209, 212, 214	1/2000	Mai 2013	TRIBU

LES COORDONNEES DES POINTS DETERMINANTS D'IMPLANTATION SONT A DISPOSITION AU SERVICE DE LA COORDINATION ET DU CADASTRE DE LA VILLE

LEGENDE

0 20 40 100m

N

GENERALITES

- périmètre du plan directeur localisé
- bâtiment existant
- aire de limitation d'obstacle de l'aéroport
- limite de construction à la lisière forestière

BÂTI

- secteur mixte
- secteur mixte avec prédominance de logement
- secteur d'utilité publique
- secteur à vocation sportive et loisir
- secteur à vocation scolaire
- secteur permettant l'implantation d'un repère architectural majeur (immeuble-tour)
- front d'alignement
- front d'alignement non continu
- bande d'implantation

ESPACES PUBLICS

- rues et places
- parcs et espaces verts
- surface à vocation sportive et loisirs

PATRIMOINE

- portique à conserver
- bâtiment à conserver à vocation d'utilité publique

ELEMENTS CONTRAIGNANTS

PAYSAGE, BIODIVERSITÉ & GESTION DES EAUX

- / plantation existante / à créer
- liaison biologique avec rétention d'eau
- liaison biologique
- point de vues remarquables

MOBILITES

- traverse piétonne nord-sud
- traverse piétonne majeure nord-sud
- liaison inter-quartier de mobilité douce
- axe structurant de mobilité douce
- axe fort de TP (mètro M3)
- ligne de bus et arrêts
- réseau modéré
- réseau de distribution
- réseau principal
- P / P secteur dédié à la construction de parking centralisé / parking local
- accès parking

mobilité douce

transports publics

transports individuels motorisés

stationnement

PRINCIPES OBLIGATOIRES - EMPRISE INDICATIVE

COORDONNEES GEOGRAPHIQUES MOYENNES X 537 420 Y 154 300

ÉTAT FONCIER - LISTE DES PROPRIETAIRES

N° Parcelle	Propriétaire	Surface (m2)
2403 2423 2523 2524 2542 1963	Commune de Lausanne	4'147 124'836 8'403 15'545 172'327 89'663
2100	PSP Real Estate AG	1'930
2568	Etat de Vaud - Dépt. infrastructures (DINF) - Serv. Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL)	14'206
2541	Etat de Vaud - Dépt. infrastructures (DINF) - Serv. Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL)	7'205

PLAN DE SITUATION

PLAN PARCELLAIRE

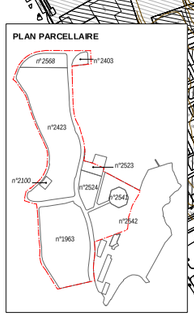

PLAN DE BASE ETABLI CONFORMEMENT AU PLAN CADASTRAL MIS A JOUR

Lausanne, le

L'ingénieur géomètre breveté :

39 ILLUSTRATIONS ET COUPES

PLAN D'ILLUSTRATION

du quartier des Plaines-du-Loup **variante 1** - à titre indicatif

direction des travaux

service d'urbanisme

Lausanne

MÉTAMORPHOSE

TRIBU ARCHITECTURE

0 20 40 100m

N

Etabli sur la base des données cadastrales
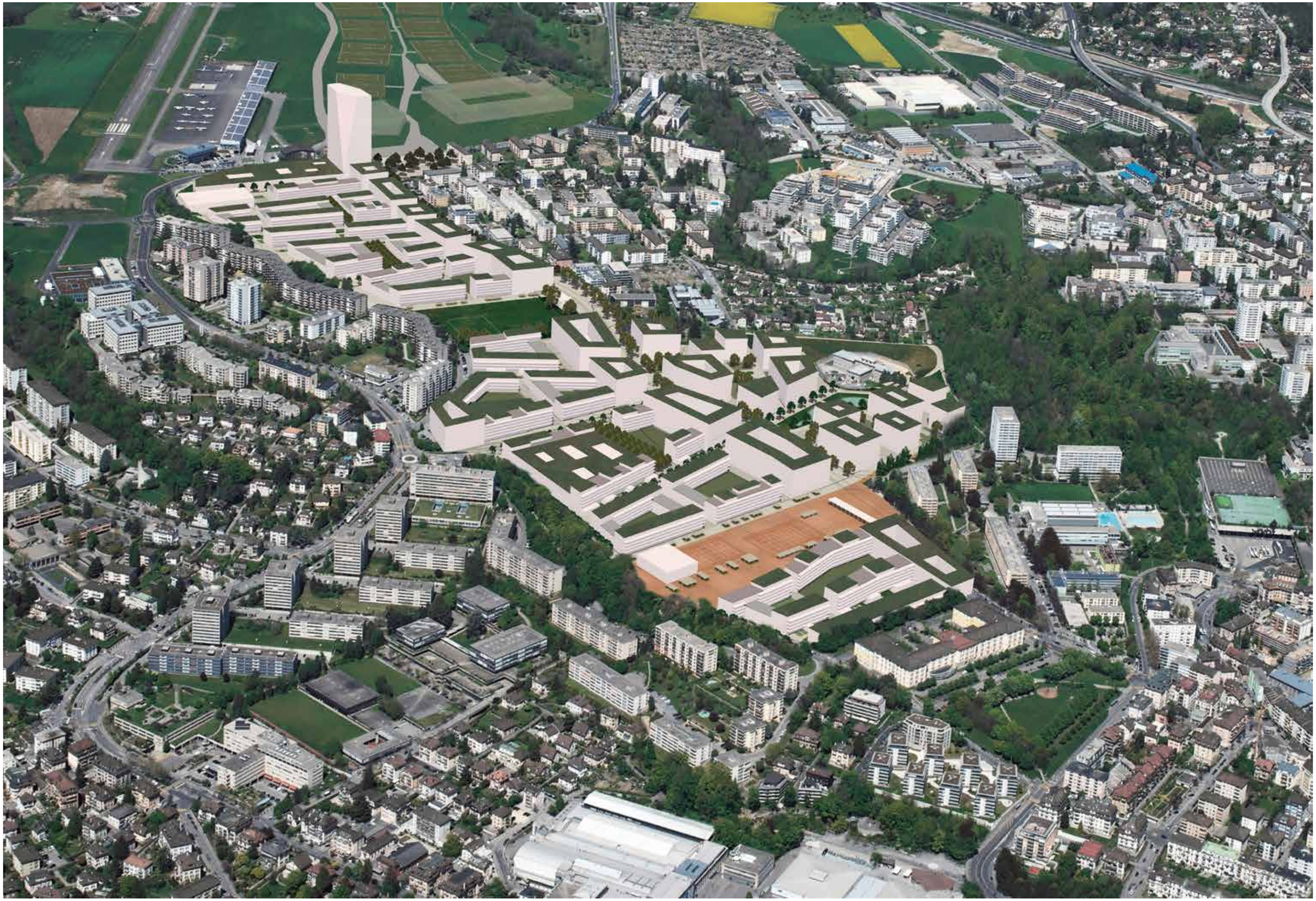
Lausanne Mai 2013